

Comment faire cohabiter des dhimmies des volières avec des becs crochus ?

écrit par Maxime | 4 février 2019



Une lacune de notre Droit : la nature bestiale de l'Homme (réflexion d'un ornithologue juriste)

A propos de l'article de Marcher sur les oeufs, <http://resistancerepublicaine.com/2019/02/02/allemande-les-enterevements-de-pauvrete-se-multiplient/>, une réflexion d'ornithologue amateur et juriste – drôle d'oiseau ! (eh oui, chacun ses passions, n'est-ce pas cher modérateur et « co-contributeur » Antiislam, entomologiste amateur si mes souvenirs sont bons ☐)

Au fond, même si chacun pouvait être enterré dignement, le problème est de savoir si l'on a encore le DROIT de revendiquer l'égoïsme face aux populations étrangères voulant bénéficier des conditions de vie en Europe (réelles ou fantasmées...) ?

Ce droit à l'égoïsme national était dans nos textes constitutionnels, mais quelques retouches ont conduit à l'évincer discrètement, tout en maintenant les dispositions anciennes conçues pour les revendications des CITOYENS (voir

les anciens articles sur la DDHC et notamment son préambule ; quelques-uns avec le tag #1789 (<http://resistancerepublicaine.com/tag/1789/>).

Par exemple, l'article 73-1 de la Constitution, les articles relatifs à l'appartenance à l'Union européenne...

Le rôle de l'équité dans notre système politique n'a jamais été nul. Il s'agissait autrefois de la charité chrétienne, à géométrie variable. Puis la fraternité républicaine obligatoire (cotisations, impôts, allocations...) a pris le relais sans exclure la première laissée au libre arbitre de chacun. **Une telle générosité a été conçue pour maintenir la paix sociale au sein d'une entité politique donnée et servir un objectif moral de solidarité envers son prochain, membre de la même unité politique, tout en maintenant le principe contraire de l'autonomie individuelle et de la liberté correspondante, moteur du progrès humain, non pour faire des finances publiques un tonneau de Danaïdes...**

L'Homme est un animal civilisé. Mais un animal néanmoins. Chacun défend son bout de viande, c'est normal et naturel. Il est grand temps de redonner son importance à la nature bestiale de l'Homme dans les dispositions juridiques.

Quand on met deux inséparables en volière, ils coexistent paisiblement ; en revanche, si on en introduit davantage, c'est la tuerie assurée et si l'on mêle des espèces différentes de psittacidés ou des becs droits, les plus faibles (et spécialement ces derniers) y laisseront leurs pattes au terme d'une tuerie ensanglantée. Carnage assuré.

Les psittacidés, de ce point de vue, sont moins paisibles que les becs droits, qui peuvent cohabiter entre eux généralement sans souci, toutes espèces et sous-espèces confondues.

Bref, faut pas mélanger les torchons et les serviettes, sinon le torchon risque de brûler ! Kapigé ?

<https://www.zoomalia.com/blog/article/types-oiseaux-cohabitation.html>

« Peut-on mettre tous les types d'oiseaux ensemble ? (...) »

En matière de cohabitation entre oiseaux, il y a certains principes à respecter pour mettre toutes les chances de votre côté. Il s'agit de règles empiriques, et non de vérités absolues ; vous n'aurez jamais aucune garantie que la cohabitation se passera bien, et à l'inverse, vous pourrez avoir d'agréables surprises, en fonction du tempérament propre à chaque oiseau et de son environnement. Il vous appartient de prendre toutes les précautions possibles pour garantir la sécurité de vos oiseaux.

Assurer un environnement confortable pour tout le monde

D'une façon générale, **il convient d'éviter de surpeupler les cages et volières**, ce qui nuirait au bien-être et à la cohabitation des oiseaux. Le nombre et l'espèce d'oiseaux à introduire dépend de la taille de votre volière. S'ils ont de la place, les oiseaux seront moins stressés, et pourront trouver un endroit calme ou se réfugier en cas de conflit.

Si vous possédez une volière d'extérieur, il faut également que tous ses habitants puissent supporter le climat de votre région. **L'idéal est de choisir des oiseaux qui proviennent de régions géographiquement proches**. Certaines espèces ont besoin de beaucoup de lumières, d'autres (notamment les espèces tropicales) préfèrent les milieux plantés, plus ombragés.

Les ressources doivent être suffisantes pour tout le monde avec des points d'alimentation multiples. **Choisissez de préférence des espèces ayant un régime alimentaire proche**.

Ne pas hâter les présentations

Dans tous les cas, avant d'introduire un nouvel oiseau dans un groupe déjà installé, n'oubliez pas de **respecter une période**

de quarantaine. Contrôlez notamment l'absence de troubles respiratoires, de diarrhée, et l'intégrité du plumage ».

« Il est préférable de placer le nouvel oiseau dans une cage à proximité des autres pendant quelques jours afin d'observer comment chacun se comporte et de déceler précocement les conflits. Il est préférable que les oiseaux soient habitués jeunes à cohabiter avec d'autres espèces. Généralement la cohabitation entre jeunes ne pose pas de problèmes.

(...) La période de reproduction peut être un moment critique en ce qui concerne la cohabitation entre espèces. Si vous placez des nids, leur attribution peut devenir une source de conflits. Il doit donc **toujours y avoir plus de nids que de couples** ».

(...) Il est nécessaire de bien connaître le tempérament et les exigences des oiseaux avant de tenter de les mettre ensemble.

(...) Parmi les becs crochus, **les inséparables, les touis célestes et les perruches ondulées sont des oiseaux au caractère particulièrement difficile,** qui peuvent se tolérer entre eux mais être facilement agressifs envers les autres espèces. **Il est absolument exclu des les faire cohabiter avec des oiseaux à bec droit, auxquels ils pourraient infliger des mutilations sévères** avec leur bec puissant (Il n'est pas rare de retrouver des pattes coupées). Les croupions rouges sont également très peu sociables.

D'une façon générale, la règle de base est de **ne pas faire cohabiter les becs crochus et les becs droits.** Bien sûr, il y a quelques **exceptions. Certains becs crochus calmes, tolérants et peu territoriaux peuvent éventuellement convenir,** notamment les perruches de Bourke et les Turquoisines, voire les perruches callopsittes. **Autre exception : la caille de Chine (NDLR : surnommée « dhimmi des volières », elle est tolérée à condition de rester au sol et donc se faire chier dessus par les autres), qui peut être un bon choix si vous disposez de**

beaucoup de place au sol dans votre volière, peut cohabiter pacifiquement avec des oiseaux à bec crochu. De plus, elle se nourrit en partie des graines tombées au sol, ce qui peut aider à éviter le gaspillage. (...) ».